

COMPTE-RENDU
Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière
du 16 MARS 2017

**Le ministère n'a pas compris le rejet des personnels qui s'exprime
dans tous les hôpitaux et tous les EHPAD !**

Le vendredi 16 mars, a eu lieu le conseil supérieur qui devait être le dernier de la mandature. Il n'en sera rien. D'ores et déjà, une nouvelle convocation nous est parvenue pour le 27 Mars.

Ce ne sont pas moins de trente-deux textes qui étaient à l'ordre du jour du 16 mars. Un certain nombre ayant obtenu un vote négatif unanime de l'ensemble des organisations syndicales la DGOS peut les repasser dans les 15 jours, en reconvoquant l'instance. C'est chose faite !

Cette période devrait laisser place à des négociations entre les organisations syndicales représentatives et le ministère, mais celui-ci n'a manifestement pas choisit cette orientation. Les textes seront représentés avec la même rédaction, et quel que soit le vote du conseil supérieur, le gouvernement pourra les publier.

Les textes concernés sont ceux présentés pour la filière des métiers de la rééducation, où les grilles indiciaires proposées pour les Orthophonistes et les Masseurs kinésithérapeutes sont du même niveau que pour les infirmières, alors qu'une des professions est reconnue au niveau licence et que les deux autres ont une reconnaissance en Master (cherchez l'erreur).

Depuis de nombreux mois nous essayons de faire entendre raison au ministère mais celui-ci reste sourd ! Suite des événements le 27 Mars.

Les Manipulateurs en électroradiologie médicale, quant à eux, verront le texte présenté pour leur intégration en catégorie A validé malgré la présence du droit d'option pour la catégorie active. Nous avons dénoncé la présence du droit d'option, celui-ci n'ayant pas été présenté très récemment dans le texte pour les infirmiers sapeurs-pompiers. Malheureusement l'UNSA s'étant abstenu sur le texte, il sera publié dans l'état. Ce qui est possible pour les uns ne l'est pas pour les autres.

Quant aux dossiers des IADES et des Psychologues, nous avons voté contre les propositions du gouvernement. Enfermé dans le PPCR, les augmentations de salaire proposées sont très largement en dessous des attentes des personnels concernés. Malheureusement certains syndicats (CFDT et UNSA) ont voté pour ces propositions, n'ayant pas d'unanimité contre, le gouvernement peut les publier dans l'état.

Dans la précipitation, et sans réelle négociation, le gouvernement a également présenté les textes pour la filière socio-éducative. Dans la continuité de nos positions sur le PCR, de nos revendications pour une réelle reconnaissance et concordance avec le niveau de formation et de FO a voté contre le texte présenté. Une fois encore les deux mêmes syndicats ont voté pour. Le texte sera donc publié dans l'état.

Ce conseil supérieur aura également vu les deux textes concernant des dispositions pour le fonctionnement des GHT essuyer un vote unanimement CONTRE des organisations syndicales et surprise l'abstention de la Fédération Hospitalière de France (FHF). Ces textes concernaient plus spécifiquement les modalités de mise à disposition (d'office) des agents auprès de l'établissement support pour les fonctions mutualisées.

Décidément, le gouvernement et son ministère n'ont pas compris à quel point les personnels qui se sont massivement mobilisés par la grève et dans la manifestation nationale à Paris le 7 mars, condamnent et rejettent l'ensemble des dispositions qui sont prises contre le service public hospitalier et ses agents au travers la loi Touraine, ses GHT et l'application du « non protocole » PPCR.

Est-ce pour ces raisons que la Ministre de la Santé n'a pas assisté à ce CSFPH qui devait être la dernière séance de la mandature ? En définitive, elle n'aura assisté qu'à une seule réunion de cette instance (la première) il y a 4 ans.